

*Prix International des droits de l'homme Ludovic-Trarieux 2021*  
*Ludovic-Trarieux International Human Rights Prize 2021*  
*Premio Internacional de Derechos Humanos Ludovic Trarieux 2021*  
*Premio Internazionale per i Diritti Umani Ludovic Trarieux 2021*  
*Internationalen Ludovic-Trarieux-Menschenrechtspreis 2021*  
*Prêmio Internacional de Direitos Humanos Ludovic Trarieux 2021*  
*Ludovic Trarieux Internationale Mensenrechtenprijs 2021*



*Depuis/Since/Desde/Dal/Sinds 1984*

*“L’hommage des avocats à un avocat ”*  
*“The award given by lawyers to a lawyer”*  
*“El homenaje de abogados a un abogado ”*  
*L’omaggio degli avvocati ad un avvocato”*  
*“Die Hommage von Anwälten zu einem Anwalt”*  
*«De award gegeven door advocaten aan een advocaat»*



RAK  
Rechtsanwaltskammer  
Berlin



Barreau  
de Luxembourg IDHBP



IDH A E  
AMSTERDAMSE ORDE  
VAN ADVOCATEN



Ordre des Avocats  
Genève



**Le XXVIème Prix International des Droits de l'Homme "Ludovic-Trarieux" 2021  
a été attribué le mardi 28 septembre 2021,**



**dans la bibliothèque de l'Ordre des avocats  
au Palais de Justice de PARIS  
à  
FRESHTA KARIMI**

Le XXVIème Prix International des Droits de l'Homme "Ludovic-Trarieux" 2021 a été attribué le 28 septembre 2021, au Palais de Justice de PARIS à l'avocate afghane Freshta Karimi, fondatrice et directrice de DQG (Da Qanoon Ghushtonky), une des plus grandes organisations d'aide juridique en Afghanistan.

Le Jury composé de 27 avocats européens membres du Jury, représentant les barreaux de Amsterdam, Barcelone, Berlin, Bordeaux, Bruxelles, Genève, Londres, Luxembourg, Paris, Rome, Venise etc. a déclaré qu'au cours des deux dernières décennies, Freshta Karimi a œuvré notamment pour faire respecter les droits des femmes et des enfants du pays.



## FRESHTA KARIMI



### Freshta KARIMI AFGHANISTAN

Freshta Karimi, 38 ans, (née en 1983 à Kaboul), fondatrice et directrice exécutive de Da Qanoon Ghushtonky (DQG – « a la recherche du droit » en pachoune), devenue l'une des plus grandes organisations de services d'aide juridique en Afghanistan.

Militante des droits civils et des droits de l'homme active au sein de la société civile, Freshta Karimi a consacré sa carrière à l'amélioration de l'accès à la justice et à la promotion des droits des femmes et des enfants depuis 2002. Elle a commencé à travailler au sein service d'aide juridique avec des avocats de la défense qui lui a fait choisir de devenir avocate pour aider plus de gens et apporter des changements au sein le système judiciaire. Elle a obtenu son diplôme en droit en 2014 à l'Université Payam-e-Noor de Kaboul et elle a été admise au barreau de Kaboul. En 2006, elle a co-fondé avec d'autres avocats l'ONG appelée Da Qanoon Ghushtonky (DQG Legal Aid) dans le but soutenir spécialement les femmes et les enfants afghans pour qu'ils puissent bénéficier de leurs droits.

Avec uniquement du personnel afghan, elle a créé des bureaux d'assistance juridique dans dix-sept provinces. Da Qanoon Ghushtonky a compté jusqu'à 600 cliniques juridiques mobiles et a traité 24.000 affaires criminelles et familiales dans laquelle elle revendique 65% de réussite. Malheureusement, certains des bureaux ont dû fermer au gré des menaces ou en raison de l'instabilité du pays. Ainsi après avoir défendu une femme coupable de « crime moral », Freshta Karimi a dû fermer son bureau local d'Hérat d'aide juridique aux femmes pour ne pas subir l'opprobre des talibans, qui contrôlent de facto la région. Néanmoins, malgré les menaces, elle a pu réouvrir officiellement le bureau.

En 2019, Freshta Karimi, en tant que directrice exécutive de Da Qanon Ghushtonky, fut au nombre des 32 organisations de défense des droits humains de tout l'Afghanistan des membres de la société civile qui ont demandé que soit mis en place un mécanisme de protection pour soutenir et protéger les défenseurs des droits de l'homme confronté à une situation de plus en plus dangereuse en raison des attaques provenant d'acteurs étatiques et non étatiques. Le 20 janvier 2020, les autorités afghanes se sont engagées publiquement à mettre en place un mécanisme de protection pour les défenseurs des droits de l'homme.

Malgré les difficultés, elle célèbre les progrès. Elle rappelle qu'en 2003, il fallait attendre jusqu'à trois ans pour la nomination d'un juge ou d'un procureur. Dans le même temps l'Afghanistan a connu un accroissement spectaculaire du nombre de femmes avocates. En 2003, il y en avait trois alors qu'il en existe aujourd'hui plusieurs centaines d'avocates - pour la plupart confinées dans les grandes villes de Kaboul, Mazar-i-Sharif et Hérat - qui représentent plus de 30% pour l'ensemble de la profession.

Parallèlement, s'est efforcée de lutter contre les travers la justice organe ou magistrats, procureurs et avocats de la défense faisaient souvent l'objet d'intimidation ou de corruption. Pour cela, chaque fois qu'un avocat de Da Qanoon Ghushonky a rencontré son client dès le début, il lui a expliqué qu'il ne devait pas payer un juge ou un procureur car c'était un « délit ». En 2019, Freedom House a signalé des juges insuffisamment formés et une corruption généralisée dans le système judiciaire, les juges et les avocats étant souvent soumis à des menaces et à des pots-de-vin de la part de dirigeants locaux ou de groupes armés. Le rapport annuel du World Justice Project, publié en juillet 2020, a révélé qu'en 2019, 59% des personnes interrogées considéraient les juges ou les magistrats corrompus ; la corruption était considérée par les personnes interrogées comme le problème le plus grave auquel les tribunaux pénaux étaient confrontés.

Outre son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes en Afghanistan, par l'intermédiaire de son organisation, Freshta Karimi s'est efforcée d'accroître la sensibilisation du public aux questions juridiques aux niveaux des districts et des provinces. Elle a également travaillé comme Directrice du Programme des projets pour les femmes avec Medica Mondial Afghanistan. Elle a géré et coordonné des projets pour l'organisation l'Unité des femmes pour la Réhabilitation en Afghanistan et au Pakistan. Les axes prioritaires de son travail ont toujours été le rôle de la loi, l'accès à la justice, les droits de l'homme, les droits des femmes et le problème des sexes. Cherchant à assurer la protection des droits fondamentaux des femmes et des enfants, elle a pris part dans la campagne de promotion de la Loi EVAW (EVAW Law), de la loi sur les avocats (Advocates Law) et assurait la réception de l'aide juridique par les communautés locales. Un des défis qu'elle a surmonté est d'encourager, avec le gouvernement, la modification du code de procédure pénale. Elle est également membre de plusieurs groupes prônant des changements de politique et a beaucoup voyagé pour représenter son organisation et promouvoir diverses questions relatives aux droits des femmes et souligner les préoccupations des femmes afghanes.

Son mari, est procureur, lorsqu'il quitte la maison, elle ne sait jamais si elle le reverra.

Freshta Karimi a reçu en 2010 de la part du gouvernement danois le « MDG 3 Champion Torch », (le flambeau de champion de l'Objectif du Millénaire pour le développement 3) décerné à toute personne qui a œuvré pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.



**Le XXVIème Prix International des Droits de l'Homme "Ludovic-Trarieux" 2021 a été remis à Madame Freshta Karimi , à Bordeaux, le 21 septembre 2022 dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Bordeaux.**

Freshta Karimi (38) was born in 1983 in Kabul. After going to Zarghona Highschool, Kabul, she studied at Kardan Institute in Kabul. She received her Law degree in 2014 from Payam-e-Noor University in Kabul. She received her Law degree in 2011 from Payam-e-Noor University in Kabul.

Freshta Karimi has dedicated her career to improving access to justice and promoting women and children's rights since 2002. She is also a member of several groups advocating policy changes and has traveled extensively internationally representing her organization and promoting various women's rights issues and highlighting the concerns of Afghan women. As an activist from the 'new generation' of Afghan women, Ms. Karimi has already affected change within her own organization and is committed to building a more secure and safe country for vulnerable groups.

She is the Founder and Director of Da Qanoon Ghushtonky (DQG – “Seeker of Law” in Pashto), one of the largest legal aid service organizations in Afghanistan.

In addition to her commitment to combatting violence against women in Afghanistan, through her organization, Da Qanoon Ghushtonky (DQG), Ms. Karimi has worked to increase communities' legal public awareness at the district and provincial levels, utilizing the publication of a variety of popular legal awareness materials.

DQG currently provides legal aid services for women, children and men in criminal and family cases in 16 provinces of Afghanistan. From DQG's establishment in 2006 through September 2014, DQG lawyers have handled more than 21,000 criminal and family cases, of which 70% of clients have been released or in civil cases, resolved in the favor of clients. Moreover, DQG has worked consistently to build the capacity of defense lawyers, law and Sharia Law students, paralegals, judges, prosecutors and police over the past eight and half years through various training programmes.

In 2018, 32 human rights organizations from across Afghanistan presented a joint strategy for the establishment of a protection mechanism for human rights defenders in an increasingly dangerous situation where they face attacks from both state and non-state actors. “Due to different kinds of threats against human rights defenders, they struggle and face serious challenges. These threats may force them to remain silent about the violence they face, leave their jobs or even the country, suffer imprisonment or be killed for their work. A human rights defenders protection mechanism is very necessary in Afghanistan to support and protect human rights defenders,” said Freshta Karimi

In January 2019, Afghan authorities have made a public commitment to establish a protection mechanism for human rights defenders, in a move welcomed by Amnesty International and Afghanistan's human rights community

Freshta Karimi's commendable efforts to promote gender equality and to empower women were recognized when the Danish Government awarded her a Millennium Development Goal 3 (MDG 3) Champion Torch in 2010.



**Discours de Monsieur le bâtonnier Bertrand Favreau,  
président du jury, pour la remise du prix Ludovic Trarieux  
à l'hôtel de ville de Bordeaux, 21 septembre 2022.**

Vous me pardonnerez, chère lauréate, aujourd'hui naturellement sujet premier de notre attention et de notre sollicitude, de paraître un instant manquer d'une élémentaire courtoisie en consacrant mes premiers mots à l'expression de notre gratitude envers Monsieur le maire de Bordeaux, notre ami et confrère, Pierre Hurmic, qui a bien voulu mettre à disposition cette salle historique où siège le conseil municipal de Bordeaux pour y accueillir cette 26<sup>e</sup> cérémonie de remise depuis la création du Prix. Il est heureux et juste, que le buste de Ludovic-Trarieux semble trôner aujourd'hui au milieu de cette salle où il a siégé lui-même, non seulement parce qu'il fut conseiller municipal de cette ville de 1874 à 1881 (soit pendant 6 ans... et deux mois) mais parce qu'il en fut député, puis sénateur jusqu'à sa mort. Et qu'il fut en 1898, le fondateur de la Ligue des droits de l'homme. Sans doute était-il convenable qu'un jour un maire de la ville veuille le convoquer en ces lieux. Et ce Prix ne connaîtrait-il pas désormais de perpétuation, qu'il aurait trouvé, ici et aujourd'hui, une consécration.

De même, comment pourrais-je me faire adresser à vous Madame la bâtonnière, vous, qui avez bien voulu prendre la décision, 38 ans après sa création, non seulement d'accueillir ce Prix à Bordeaux, où il est né, mais d'associer cet événement à la rentrée solennelle du barreau, dans le cadre de laquelle il avait déjà connu sa première édition le... avril 1985. Vous imitez en cela, 12 ans après, le bâtonnier Michel Dufranc qui lui, avait accueilli cette cérémonie dans sa nouvelle version de 2001 en faisant ouvrir spécialement à son intention le château de la Brède, dans lequel tout au long d'une journée, lauréate et membres du jury avait pu librement humer l'esprit de Montesquieu. C'est une décision que vous avait prise avec engagement et je dois dire même, avec enthousiasme ce pourquoi nous tenons à vous dire toute notre gratitude. C'est aussi Madame la bâtonnière une décision novatrice et audacieuse. Car, et peut-être paradoxalement, il faudrait presque du courage aujourd'hui en 2022, pour accueillir la remise d'une récompense qui par son intitulé comme par son objet se consacre à illustrer la promotion et la défense des droits de l'homme, dont beaucoup s'emploie à faire chaque jour davantage le procès.

L'ardente obligation de vigilance qui habite tous les avocats, garants de la défense de ses droits fondamentaux, doit être plus que jamais revisité, renouvelé et même renforcé à l'heure où nous voyons sourdre et croître un courant qui prétend dénoncer leurs méfaits. Nous les connaissons bien les auteurs de ce discours et les procureurs de ce procès. Et c'est bien contre eux que nous luttons et que d'autres ont lutté avant nous. Malheureusement, nul ne semblait prendre garde mais c'est toujours la même argumentation, la même démonstration, la même dénonciation. Elle n'a pas varié d'une syllabe, d'un phonème depuis plus de 200 ans. Nous avons lu bien sûr, Burke, Maistre, Bonald, Bentham, et même Carl Schmitt et les autres... ces épigones qui ont poursuivi en recopiant inlassablement les mêmes analyses.

Et si nous devons à tout prix leur trouver rétrospectivement une excuse, nous dirons qu'eux au moins avaient du talent, un talent littéraire certain et que le mérite qui leur reste est d'avoir déjà tout dit. Les autres se contentant d'être des descendants. Et leur propagande, un éternel recommencement.

Alors que tant d'autres s'évertuent, plusieurs siècles après, à reprendre le même discours de façon psittacique au gré des époques dans un espoir de subornation des plus faibles, nous avons fait notre choix. La permanence du mal, c'est-à-dire la permanence de cette hydre qui de génération en génération réapparaît en se parant des traits les plus séduisants, voire du fard d'une nouveauté à peine remaquillée et en s'affublant pour les plus simples d'une force de l'évidence qui se répète d'un air convenu sinon entendu, pour y convoquer les foules.

Oui, bien sûr, nous le savons, les temps ont changé.

Mais ce sont toujours les mêmes—et nous les reconnaissons toujours—qui vilipendent ceux qui s'attachent à défendre les droits des autres, ici ou dans d'autres pays. Faut-il rappeler en cette occasion que lorsqu'à la fin d'un autre siècle, comment ne pas le rappeler c'est ce jour, ici. Lorsqu'en 1899, Ludovic Trarieux a cru devoir se rendre jusqu'à Saint-Pétersbourg, à la tête d'une délégation de savants, pour remettre sous les acclamations du peuple finlandais au tsar Nicolas II, une pétition de douze pays d'Europe afin de protéger les libertés de la Finlande, des voix déjà s'étaient élevées pour le critiquer violemment un tel événement qui marquait sans doute les prémices sinon encore la naissance—qu'elles le veuillent ou non—action future de la FIDH.

Que disaient-ils—ou plus tôt qu'écrivaient-t-ils en 1899 : qu'entouré —je cite—« *d'un quarteron cosmopolite de juifs* », Trarieux, qualifié de « *pitre funèbre* »—voulait se faire de « la réclame », au mépris du droit qu'avait le Tsar de Russie d'être maître chez lui .....puisqu'ils disaient-ils encore les « *démêlés de la Finlande et du tsar [était] une affaire intérieure russe* », et que les Finlandais étaient des russes qui devaient être astreints aux mêmes obligations que les Russes. Ce discours c'était à la fin du XIXe siècle, et déjà et ces critiques se trouvaient notamment dans *la libre parole* d'Édouard Drumont<sup>1</sup>.

Nous avons tellement déjà lu ou entendu tout cela, que savons aussi que les droits de l'homme, ne sont jamais absolus, qu'ils sont et demeurent d'abord que « *la condition nécessaire, quoique non suffisante, d'un monde habitable par tous* »<sup>2</sup>. Mais l'heure n'est pas ici à la réfutation méticuleuse mais à la célébration d'une journée particulière. Comment ne pas saluer une nouvelle fois le bâtonnier du barreau de Beyrouth qui a reçu le plus haut et le plus juste hommage de la part de celui qui l'avait proposé au suffrage du jury, et chacun comprendra que je ne m'adresse désormais qu'à vous, Madame.

Il est des dates qui marquent. Comme ce 4 août 2020 à 18 heures 07, ou nos cœurs ont tremblés pour nos confrères de Beyrouth, offerts aux éclats d'une déflagration, tout près de leurs maisons de l'ordre des avocats. Mais comme aussi, ce 15 août 2021,- presque exactement un an plus tard, - lorsque nos cœurs ont été bouleversés d'apprendre la deuxième prise de Kaboul par les mêmes que 25 ans plus tôt. La distinction qui vous est décernée, Madame, ne trouve pas sa cause directe dans les événements si douloureux que vous avez vécus depuis le 15 août 2021. Certes le jury n'a statué qu'un mois plus tard, mais vous y étiez appelés depuis la clôture des nominations six mois plus tôt. Ce n'est pas le « retour » des talibans qui a dirigé sur vous les suffrages du jury, même si vos souffrances endurées depuis un an ne peuvent qu'ajouter à vos titres pour recevoir une telle distinction. Croyez bien que vos malheurs récents n'ont fait qu'ajouter à ce qui était déjà vos mérites reconnus.

Vous avez été appelés à le recevoir avant, et l'évidence criait que vous revenez et que vous deviez le recevoir un jour, au-delà de toute actualité, pour votre engagement, votre courage et votre persévérance.

Car, c'est sans doute un lourd fardeau que d'être née en 1983 dans un pays enclavé au carrefour des civilisations persane, turque, arabe, indienne, chinoise et russe. À cette époque, depuis 1975, « *les terres afghanes ne sont que champs de bataille, arène et cimetières* ». Le ciel afghan s'est couvert de « rapaces blindés » et laissé zébrer par des traînées de poudre. Les hirondelles de Kaboul, de Yasmina Khadra, effarouchées ce sont « dispersés dans le ballet des missiles »<sup>3</sup>. Les Cerfs-volants que les enfants faisaient voler dans une vieille « tradition hivernale afghane », après lesquels ils couraient jusqu'aux abords des campagnes, ces « cerfs-volants » chers à Khaled

<sup>1</sup> *La Libre parole*, 24 juillet 1899.

<sup>2</sup> Claude Lefort, *Les droits de l'homme et la pensée politique de gauche au Brésil*, in problèmes d'Amérique latine numéro 98, 2015, p. 13.

<sup>3</sup> Yasmina Khadra, *Les Hirondelles de Kaboul*, Pocket, 2004, p.14.

Hosseini, n'étaient plus<sup>4</sup>. Ils ont été remplacés par la guerre ou plutôt des guerres, pas une, pas deux, mais de multiples guerres, à la fois grandes et petites. Après trois conflits Anglo-afghans, l'Afghanistan demeure le pays des guerres toujours recommencées.

Mais sans doute est-ce un fardeau encore plus lourd que d'être née femme en Afghanistan. Et plus encore que de vouloir y militer en faveur des droits civils, des droits de l'homme au sein de la société civile. Est-il utile de le rappeler : à cette époque l'Afghanistan avait été envahi par les troupes soviétiques depuis janvier 1980. Et vous n'aviez que six ans à peine lorsque les accords de Genève ont été conclus avril 1988, avec l'URSS d'alors, le Pakistan et les États-Unis. Il ne s'agissait pas d'une rémission car le plus dur était à venir.

À partir de 1989 vous avez connu l'implacable guerre civile, d'abord éloignée de vous car l'essentiel des combats se déroulait encore en province. Mais en 1990 les affrontements sont entrés dans Kaboul.

Et vous avez dû connaître dans un pays ainsi conquis progressivement par les talibans –ou s'abandonnant à eux– ce jour de septembre 1996, qui scande la première prise de Kaboul et l'instauration d'un régime qui n'était pas nouveau : celui des talibans. On connaît la suite.

Fin 2001, le régime taliban provisoirement défait par une coalition internationale menée par les États-Unis, les forces de l'Alliance du Nord ont repris le pouvoir pour former la République d'Afghanistan, islamique mais de type présidentiel, sous le contrôle de deux chambres.

Car, il est une autre vérité de la terre afghane, celle de l'émir Amanullah pour lequel et par lequel fut taillée et créé le royaume d'Afghanistan. Ce roi qui avait fait publier un décret interdisant le mariage des jeunes filles contre le consentement et fixant un âge minimal. C'était dans les années 20. Le Roi Amanullah avait bien tenté d'abolir le port du voile pour les femmes, d'interdire la polygamie, forcer les Afghans de Kaboul à porter des vêtements européens et obliger les petites filles à aller à l'école. Pourtant trois ans plus tard, au mois de mars 1929, il avait dû– lui aussi– partir en exil. Dès ce moment-là, des commentateurs, voire des historiens qui font profession de conter la fatalité inexorable de l'Afghanistan, ont dit –et répètent encore– que son erreur avait été de l'avoir voulu trop tôt. Trop tôt ? Comme si l'on pouvait vouloir rendre trop tôt la liberté à un peuple ?<sup>5</sup>

Or c'est là, dans cette république dite de transition, que vous avez choisi de vous exposer pour la défense des droits d'autrui et ceux des femmes en particulier. Vous l'avez fait en brandissant une seule arme : le droit. Il est ainsi plus que révélateur de constater que vous êtes là fondatrice, sans doute avec d'autres juristes, mais qu'ils vous ont nommé directrice exécutive de *Da Qanoon Ghushtonky* en pachoune (et dont la traduction résume l'engagement de toute une vie : « A la recherche du droit »). Par votre labeur et votre courage, depuis 2006, vous êtes ainsi parvenus à créer progressivement une des plus grandes organisations de services d'aide juridique en Afghanistan. Près de 600 bureaux d'assistance juridique dans les dix-sept provinces que compte l'Afghanistan, chacun investi d'une mission plus spéciale, plus précises, plus spécifique : soutenir les femmes et les enfants afghans pour qu'ils puissent accéder pleinement à leur droit afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

C'est bien alors, qu'en travaillant au sein des services pour apporter une aide juridique aux plus désarmées, vous avez chaque jour davantage côtoyé des avocats de la défense et qu'il est devenu chaque jour plus évident que votre destin était depuis l'origine de devenir avocate pour accompagner toujours plus loin davantage de gens mais aussi pour tenter d'apporter des changements au sein le système judiciaire.

---

<sup>4</sup> Khaled Hosseini, *Les cerfs-volants de Kaboul*, 10-18, Belfond, 2021, p. 64.

<sup>5</sup> Khaled Hosseini, *Ainsi résonne l'écho infini des montagnes*, 10/18, 2014, p 225-226.



Vous avez agi comme une pionnière en communiquant à ces avocats le courage de ce droit auquel il n'était pas initié. Peut-être même sont-ils venus à se demander si, parmi eux, « l'avocate » - la « vraie » - ce n'était pas vous. Et vous seule.

N'était-il pas inéluctable, dès lors, que dès l'obtention de votre diplôme en droit en 2014, le barreau de Kaboul s'honorât grandement de vous recevoir en son sein ? Cela ne vous a pas empêché de poursuivre votre activité militante, mais au contraire aller la renforcer. Malheureusement, dans les années 2000, au gré des jours ou plutôt au gré des menaces, des bureaux qui informé les femmes sur leurs droits ont dû fermer.

Un jour, dans la ville d'Herat, vous aviez défendu une femme coupable de « crime moral ». C'était un acte de grand courage car des talibans toujours présents—encore ou déjà—contrôlait la région. Dès lors, vous n'avez eu d'autre choix que de céder et le bureau local d'aide juridique aux femmes d'Herat a dû fermer. Néanmoins, ce n'était pas une défaite mais un repli stratégique puisque vous n'avez eu de cesse de le ré-ouvrir et que vous êtes parvenue à le faire officiellement.

Vous avez aussi mené une lutte exigeante contre un mal endémique, celui des pratiques d'intimidation ou de corruption qui sévissait dans le monde judiciaire comme un mal endémique. Informé sur les droits ne suffisait pas. Encore fallait-il que ceux-ci puisse être utilement invoqués et effectivement appliqués. À cette fin tous les avocats de *Da Qanoon Ghush-tonky* expliquer inlassablement en priorité à ceux qu'ils assistaient de ne jamais céder à ce qu'il croyait être leurs premiers devoirs envers la justice : payer le juge ou le procureur, ce dont la loi avait fait un « délit ».

Mais vous le saviez —nous le savions tous—en 2002 le régime des talibans n'avait été provisoirement défait que par la mise en place d'un gouvernement de transition. Pendant la transition la guerre a continué de façon résiduelle, locale, larvée. Cette terreur sous-jacente, même dans la nouvelle république démocratique d'Afghanistan, pourvue d'une assemblée élue au suffrage universel et d'un Sénat, pouvait-elle durer ? Dans le même temps, les talibans n'ont cessé de mener leur guerre, sans que nulle ne parvienne jamais à réduire leur emprise.

À cause de cela, même avant le cœur de l'été de 2021, vous avez vécu dans la peur et chaque matin lorsque votre mari qui exerçait la fonction de procureur, vous quittait, au moment du dernier regard, lors de chaque au revoir, chacun de vous de se demandait si, le soir, l'autre reviendrait, chacun songeant dans les tréfonds de lui-même, peut-être, qu'aujourd'hui ce sera lui ou moi...

Dans le journal le Figaro, le 26 août 1944, Paul Valéry écrivait : « *La liberté est une sensation. Cela se respire* ». Certes il avait déjà écrit avant dans un autre ouvrage, mais ce jour-là, ce 26 août 1944, faut-il le rappeler, les mots revêtaient une signification particulière. C'était le lendemain de la libération de Paris.

Mais, au lendemain de ce 15 août 2021, alors que le monde a retenu —trop brièvement au demeurant—son souffle, à l'intérieur des portes de Kaboul entrouvertes, tous ceux qui avaient cru en un autre Afghanistan, ont été pris de suffocation. Ceux qui avaient repris la ville n'y sont pas entrés dans une marche triomphale, comme avait pu le faire l'empereur Barbour —à 21 ans en 1504 —au terme d'une chevauchée épique. Les talibans avaient repris Kaboul sans combat. Tout le monde le savait : ils ne s'étaient pas retirés, ils n'avaient jamais disparus...

Ils étaient déjà là. Cachés dans leur montagne, tapis aussi dans les villes et les villages et dissimulés dans l'anonymat des foules de grandes villes. Tous déjà prêts, au premier signal, à brandir plus haut leur Kalashnikov et à remonter plus vite sur leur pickup. Et, ils n'avaient pas vraiment changé, contrairement à ce que veulent ou feignent de penser les esprits les plus crédules, toujours prompts à croire que le temps ne peut que changer indistinctement tout les

hommes ou que le mal aurait pu changer de camp. Dès lors, tous ont recommencé à vivre sous la menace qui revêtait une résonance fatale à votre rencontre. Pour avoir voulu agir en écho au rêve du roi Amanullah, quelques 100 ans plus tôt. Certains diront peut être que pour vous aussi, « *il était encore trop tôt* » pour vouloir aller plus loin que le roi jadis déchu et d'y être allée par le règne du droit et le triomphe de l'éducation partagée.

Et allait advenir alors, pour vous, le temps des souffrances, de l'arrachement, de l'exfiltration et de l'émigration. Ce temps où toutes les menaces proférées depuis des années allaient devenir d'un jour à l'autre des prophéties réalisées.

En novembre 2007, la loi sur les Avocats, adoptée par le Parlement afghan avait offert les plus grandes espérances. Elle avait permis la création d'un barreau national, non gouvernemental et indépendant pour assurer l'organisation et le contrôle de toutes les activités des avocats.

Mise en place en 2008, l'Afghanistan Independent Bar Association (l'« AIBA ») avait ainsi su édifier un barreau de 6 000 membres (dont environ 1 500 femmes), avait assuré l'émergence d'une profession indépendante dont elle maîtrisait la formation, le recrutement et la réglementation afin d'assurer le respect de l'état de droit mais aussi de la justice sociale.

Quelques dix années plus tard, l'AIBA c'était imposée comme une institution indépendante assurant le respect des droits de l'homme, la régularité de la procédure et des droits de la défense, veillant à l'indépendance judiciaire et au maintien de l'État de droit et des valeurs démocratiques.

Elle avait surtout su promouvoir et développer en dépit des pesanteurs culturelles, sociales et économiques, le rôle des femmes avocates dans le domaine de la justice sociale, notamment dans la défense des droits des victimes dans les affaires de violence à l'égard des femmes et d'enfants.

La chute du gouvernement afghan en août 2021 a anéanti plus d'une décennie de progrès. En vérité, c'est l'ensemble du système judiciaire du pays s'est effondré. Les lois en vigueur en août 2021, y compris la Constitution afghane de 2004, ont été privées de tout effet utile. Une série de décrets émis par les nouveaux maîtres du pays constitue désormais autant de limitations aux droits fondamentaux, et principalement à la liberté de la presse et d'expression, la liberté de mouvement et au droit à la vie privée. Et, ainsi que nul ne l'ignore, ce sont les femmes qui en ont été— et demeurent plus que jamais— les premières victimes.

Certes, les talibans sont de retour, pourtant ils ne sont pas revenus. Les beaux esprits ne nous ont-ils pas expliqué alors combien nous avons tort. Que tout avait changé. Que les talibans nouveaux n'avaient rien à voir avec les talibans d'avant. Que les talibans des bourgs, n'étaient pas les talibans des faubourgs. Où que ceux, venus des champs, étaient différents de ceux des villes. Savantes études géographiques, ethnologiques, à l'appui. Mais leur discours n'était qu'un discours d'avant. Discours de déni, de hantise face à tout conflit. Discours d'apaisement qui voulait apaiser leurs propres peurs. Il soit lénifiant qui procède de l'étiollement et collabore au renoncement. Alors qu'il fallait du courage pour faire face.

Exil d'abord, pour un retour plus fort. C'est la lutte contre élémentaire contre toutes les soumissions. Candeur naïveté duplicité complicité. Et ce furent progressivement les écoles de filles qui fermèrent leurs portes. Discours de l'accommodement, la soumission. Souvent, de plus encore. Ce sont les mêmes qui depuis nous explique l'histoire des peuples par la seule fatalité, dans laquelle de l'humain il n'y aurait jamais de place pour aucune volonté. Un jour après l'encre du décret n'était pas encore sèche que les forces talibanes ont pris d'assaut le siège de l'AIBA à Kaboul, menaçant ses employés et ses membres de violence et leur ordonnant de quitter les lieux.

Les talibans ont ainsi pu s'emparer des bases de données de l'AIBA, c'est-à-dire des données personnelles de plus de 2 500 avocats et employés non-avocats, comprenant les informations permettant leur identification, les noms des membres de la famille, les adresses personnelles et les numéros de téléphone, ainsi que des informations sur les affaires traitées et plus encore les relations des avocats avec le gouvernement, les organisations internationales et non-gouvernementales.

Depuis lors, l'AIBA qui avaient jadis seule le pouvoir d'accorder des licences d'exercice aux avocats, a été contrainte de cesser ses opérations dans le pays et a été placée sous le contrôle du ministère de la Justice taliban de facto. Utilisant les informations recueillies dans les bases de données qu'ils ont saisies, les talibans ont pu pourchasser les avocats qui avaient auparavant travaillé sur des affaires «sensibles» (par exemple, des affaires impliquant la défense des droits des droits de la personne humaine et notamment des droits des femmes. Seuls celles et ceux qui ont compris dès le 15 août 2021 qu'ils allaient être les victimes désignées de l'anéantissement des droits qu'ils avaient défendus et qui ont réussi à fuir le pays avec leurs familles, après avoir tenté de vivre dans la clandestinité, peuvent être considéré comme ayant à ce jour échappé à cet anéantissement. Et parmi eux, l'une des plus exposées, Freshta Karimi, la lauréate que le Jury du prix Ludovic Trarieux avait désignée en septembre 2021.

Aujourd'hui, seuls les Taliban sont admis à autoriser de facto des avocats à travailler auprès des tribunaux. Aujourd'hui, il n'y a plus d'avocats en Afghanistan. Il n'y a plus de barreau en Afghanistan. Depuis la dissolution de l'AIBA, plusieurs avocats ont été tués sans que l'on puisse en connaître le nombre exact. Plus d'une centaine d'avocats a fait l'objet de poursuites. Et la liste n'est pas close...

Nous ne pouvons en cet instant qu'exprimer nos sentiments de gratitude envers le Canada qui vous a accueillie qui vous a permis, de ne plus être « contrainte » et de « respirer comme vous l'entendez » ... selon les mots de –au choix de chacun–David ( ou Henry) Thoreau.

Comme le barreau de Kaboul s'est honoré en vous recevant parmi les siens, c'est vous, madame qui honorez aujourd'hui les barreaux ici présents ou représentés en venant accepter cette distinction. Au regard de tant d'engagements, face à tant de dévouements, et en présence de tant de souffrances, ce Prix, il est vrai, nous le concevons, est si peu de choses. Depuis 38 ans, il a été décerné à des avocats de plus de 20 nationalités différentes et successivement dans 10 villes d'Europe différentes. Cette année Bordeaux, l'année prochaine ailleurs Beaucoup l'ont reçu alors qu'ils étaient au fond de leur prison.

N'aurait-il que la vertu imparfaite d'apporter un peu d'espoir à ceux qui le reçoivent, qu'il n'aurait pas totalement failli à ce qui fut son dessein. Cet hymne à la vie, proclamée comme une promesse d'un royaume entrevu, un autre poète, trop souvent qualifié de persan par sa langue et revendiqué par l'Iran et au-delà partout l'Orient.

Ce poète, vous vous en doutez, c'est Djalal ad-Din *Rûmi*, que la postérité devait célébrer sous le seul nom de Rûmi – pour francophones nous Roumi, juriste, penseur et poète mystique. Pourquoi, dira-t-on, citer un poète considéré comme iranien alors que nous évoquons l'Afghanistan ? Non pas parce que la poésie n'a pas de frontières et que de tout temps s'il en existait à la su les abatte, mais parce que Roumi, confisqué aujourd'hui par la perse est né *sur la terre afghane*, au cœur du Khorasan, dans cette ville de Balkh, pour toujours étape mythique de la route afghane de la soie, tout autant que Bamiyan, Badakhshan ou Kaboul. Balkh, que les Arabes, qui la conquièrent au VIIe siècle, surnommèrent la « *Mère des cités* » et siècle plus tard, Marco Polo appelait encore la "*ville noble et grande*". Et dès lors, pour nous en quête d'un message, Roumi, résumait, il y a 800 ans déjà, toute la sagesse de la terre afghane.

N'est-ce pas lui qui préconisait : *«Il est bon de laisser chaque jour derrière soi, comme une eau qui coule, sans tristesse. Hier est parti et son histoire est racontée. Aujourd'hui, de nouvelles graines poussent. »* Ou qui annonçait aussi, avant tant d'autres par la suite, dans une sémantique si étrangement contemporaine que notre siècle ne la désavouerait pas : *« Ne perds jamais espoir, mon cœur, des miracles se préparent dans l'invisible. »*<sup>6</sup>

<sup>6</sup> Eva de Vitray-Meyerovitch, Marie-Pierre Chevrier, Le chant du soleil La Table Ronde, 1999, p. Djalâl - od - Dîn - Rûmî

N'en déplaisent à ceux qui psalmodient que l'Afghanistan n'est pas fait pour la liberté, qui pourrait oublier que depuis les temps anciens, il fut toujours le tombeau des conquérants... Aussi, soyez sur que vous retournerez, Madame, en Afghanistan lorsque le temps sera venu... d'un pays selon votre vœu.

Là est le message d'espoir que nous vous adressons aujourd'hui et que nous voudrions offrir, à travers votre personne et pour l'avenir, aux autres lauréats, qui viendront ou qui viendraient. Puisque c'est là, après tout, la seule chose que nous pouvions si modestement vous offrir en vous décernant ce Prix, en écho à ces autres vers de Rûmi, lui qui versifiait en persan mais pensait en afghan, ce vers qu'il nous appartient de psalmodier comme une adresse à ceux de nos confrères qui, à leur tour, un jour souffriront :

*« Par-delà les idées du bien  
et du mal,  
Il existe un espace,  
C'est là que je te retrouverai »<sup>7</sup>.*

C'est dans cet espace que, tous réunis ici, nous nous donnons aujourd'hui rendez-vous. »



Discours de Madame Christiane MAZE, bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de Bordeaux.

<sup>7</sup> Djalâl - od - Dîn – Rûmî, Poèmes.

Cérémonie solennelle de Remise du Prix Ludovic Trarieux 2022  
"MENTION SPÉCIALE DU JURY BAR OF THE YEAR"

La Mention spéciale du jury du prix Ludovic Trarieux est décernée chaque année à un barreau qui a illustré par son engagement au service de l'indépendance des avocats, sa lutte exemplaire pour l'État de droit et pour les souffrances endurées au service des

droits de l'Homme

a été décernée pour 2021 à

**l'Ordre des Avocats du Barreau de  
BEYROUTH**

(Liban)



A la suite des explosions du port de Beyrouth qui ont détruit , dans la nuit du 4 août 2020, en grande partie la ville et les locaux de l'Ordre des Avocats, le barreau de Beyrouth, premier Ordre des avocats créé au Liban avant même l'indépendance du pays, en 1919, a fait face avec courage et résilience à l'épreuve. Soucieux de la recherche de la vérité et du respect de l'État de droit, le barreau de Beyrouth a le 2 août 2021, déposé une plainte civile devant la Haute Cour de justice de Londres, contre la société suspectée d'avoir importé le nitrate d'ammonium.

Tandis qu'il se trouve confronté à des difficultés d'une exceptionnelle gravité, le barreau de Beyrouth a continué de mener un combat inlassable pour la sauvegarde des droits de la défense, l'indépendance des avocats et des barreaux face aux pouvoirs publics et aux autorités judiciaires. S'élevant contre la violence et l'arbitraire, le Barreau de Beyrouth n'a pas hésité le 4 janvier 2021, à demander à l'ensemble des avocats à se mettre en grève afin de protester contre la bastonnade par un agent des forces de l'ordre suivie de la détention d'un avocat, Jimmy Hadchiti, à Ghobeiri (dans le sud de Beyrouth).

De même, quelques mois plus tard, le 27 mai 2021, le barreau de Beyrouth s'est mis en grève pendant quatre mois pour condamner et dénoncer l'arrestation, l'interdiction d'exercer sa profession et de pénétrer dans l'enceinte du palais de justice de Beyrouth frappant au mépris des règles de procédure l'avocat et militant anti-corruption, Rami Alleik, sous le prétexte d'insulte et diffamation qu'il aurait prétendument proférées à l'égard du procureur, Gahssan Oueidate.

Par sa détermination, le Barreau de Beyrouth a donné l'exemple à l'ensemble des avocats du monde du courage et de l'action sans faiblesse pour assurer une défense effective des valeurs inhérentes aux barreaux.



Discours d'hommage au barreau de Beyrouth par le bâtonnier Vincent Nioré.

The special mention of the jury of the Ludovic Trarieux Prize awarded annually to a bar that has illustrated by its action, its work or its sufferings the defense of human rights was awarded for 2020

to  
**The Bar Association  
of BEIRUT  
(Lebanon).**

Following the explosions in the port of Beirut which destroyed, on the night of August 4, 2020, most of the city and the premises of the Bar of Lawyers, the Beirut Bar, the first Bar of Lawyers created in Lebanon even before the country's independence in 1919 faced the test with courage and resilience. Concerned about the search for truth and respect for the rule of law, the Beirut Bar on August 2, 2021, filed a civil complaint before the High Court of Justice in London, against the company suspected of having imported the nitrate ammonium.

While confronting difficulties of an exceptional gravity, the Beirut Bar has continued to lead a tireless fight for the protection of the rights of the defense, the independence of lawyers and bars vis-à-vis the public authorities and judicial authorities. Speaking out against violence and arbitrariness, the Beirut Bar did not hesitate on January 4, 2021, to ask all the lawyers to go on strike in order to protest against the beating, by an agent of the forces order and the detention of a lawyer, Jimmy Hadchiti, in Ghobeiri (in the south of Beirut).

Likewise, a few months later, on May 27, 2021, the Beirut Bar went on strike for four months. to condemn and denounce the arrest, the ban on exercising his profession and entering the confines of the Beirut courthouse, striking in violation of the rules of procedure the lawyer and anti-corruption activist, Rami Alleik, under the pretext of insult and defamation that he allegedly made against the prosecutor, Gahssan Oueidate.

By its determination, the Beirut Bar has set an example to all lawyers in the world of courage and unwavering action for an effective defense insuring the values inherent to the bars.



Discours de Monsieur le bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Beyrouth

*Créé en 1984, le « Prix International des Droits de l'Homme – Ludovic-Trarieux » est décerné à « un avocat sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes ».*

*Il est la plus ancienne et la plus prestigieuse des récompenses réservées à un avocat puisque son origine remonte au message de Ludovic Trarieux (1840-1904), fondateur, en 1898, au moment de l'Affaire Dreyfus, de la « Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen » : « Ce n'était pas seulement d'ailleurs la cause isolée d'un homme qui était à défendre, c'était, derrière cette cause, le droit, la justice, l'humanité ».*

*Un an après sa création, le Premier Prix a été attribué le 27 mars 1985 à Nelson Mandela alors emprisonné depuis 23 ans en Afrique du Sud. Il a été remis officiellement à sa fille, le 27 avril 1985. C'était alors le premier prix qui lui était décerné en France et le premier dans le monde par des confrères avocats. Cinq ans plus tard, le 11 février 1990, Nelson Mandela était libéré. A partir de cette date, le prix a été de nouveau attribué.*

*Depuis 2003, le prix est devenu l'Hommage désormais annuel des avocats à un avocat du monde. Il est décerné conjointement par les Instituts des Droits de l'Homme des Barreaux de Bordeaux, de Bruxelles et de Paris, l'Unione forense per la tutela dei diritti dell'uomo (Rome) la Rechtsanwaltskammer de Berlin, les barreaux d'Amsterdam et de Luxembourg, l'Ordre des Avocats de Genève, ainsi que l'Union Internationale des Avocats (UIA) et l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens (IDHAE).*

#### **LAURÉATS DEPUIS 1984**

- 1985: Nelson MANDELA (Afrique du Sud) †
- 1992: Augusto ZÚÑIGA PAZ (Pérou) †
- 1994: Jadranka CIGELJ (Bosnie-Herzégovine)
- 1996 Najib HOSNI (Tunisie) et Dalila MEZIANE (Algérie)
- 1998 : ZHOU Guoqiang (Chine)
- 2000 : Esber YAGMURDERELI (Turquie)
- 2002 : Mehrangiz KAR (Iran)
- 2003 : Digna OCHOA et Bárbara ZAMORA (Mexique).
- 2004 : Akhtam NAISSE (Syrie)
- 2005 : Henri BURIN DES ROZIERS (Brésil) †
- 2006: Parvez IMROZ (Inde)
- 2007 : René GÓMEZ MANZANO (Cuba)
- 2008 : U AYE MYINT (Birmanie)
- 2009 : Beatrice MTETWA (Zimbabwe)
- 2010 : Karinna MOSKALENKO (Russie)
- 2011 : Fethi TERBIL (Libye)
- 2012 : Muharrem ERBEY (Turquie)
- 2013 : Vadim KURAMSHIN (Kazakhstan)
- 2014 : Mahienour el-MASSRY (Egypte)
- 2015 : Walid Abu al-KHAIR (Arabie Saoudite)
- 2016 : WANG Yu (Chine)
- 2017 : Mohamed al-ROKEN (Emirats Arabes Unis)
- 2018 : Nasrin SOTOUDEH (Iran)
- 2019 : Rommel DURAN CASTELLANOS (Colombie)
- 2020 : Ebru et Barkin TIMTIK (Turquie)



*Created in 1984, the "International Human Rights Prize Ludovic -Trarieux" is awarded to " a lawyer, regardless of nationality or Bar, who throughout his career has illustrated, by his activity or his suffering, the defence of human rights, the promotion of defence rights, the supremacy of law, and the struggle against racism and intolerance in any form".*

*It is the oldest and most prestigious award given to a lawyer in the world, commemorating the memory of the French lawyer, Ludovic Trarieux (1840-1904), who in the midst of the Dreyfus Affair, in France, in 1898, founded the " League for the Defence of Human Rights and the Citizen ", because, he said: " It was not only the single cause of a man which was to be defended, but behind this cause, law, justice, humanity ".*

*The first Prize was awarded on March 29th, 1985 to Nelson Mandela then in jail. It was officially presented to his daughter, Zenani Mandela Dlamini, on April 27th 1985, in front of forty presidents of Bars and Law Societies from Europe and Africa. It was the first award given to Mandela in France and the first around the world given by lawyers. On February 11th 1990, Nelson Mandela was released. Since then, it was decided that the Prize would be awarded again.*

*Since 2003, the Prize is awarded every year in partnership by the Human Rights Institute of The Bar of Bordeaux, the Human Rights Institute of the Bar of Paris, the Human Rights Institute of The Bar of Brussels, l'Unione forense per la tutela dei diritti dell'uomo (Roma), Rechtsanwaltskammer Berlin, the Bar of Luxemburg, the Bar of Geneva, the Bar of Amsterdam as well as the Union Internationale des Avocats (UIA), and the European Bar Human Rights Institute (IDHAE) whose members are the biggest european law societies fighting for human rights. It is presented every year in a city that is home to one of the member Institutes.*

#### **PRIZEWINNERS SINCE 1984**

- 1985: Nelson MANDELA (South Africa)
- 1992: Augusto ZÚÑIGA PAZ (Peru) †
- 1994: Jadranka CIGELJ (Bosnia-Herzegovina)
- 1996 Nejb HOSNI (Tunisia) and Dalila MEZIANE (Algeria).
- 1998 ZHOU Guoqiang (China)
- 2000 Esber YAGMURDERELI (Turkey)
- 2002 Mehrangiz KAR (Iran)
- 2003 Digna OCHOA and Bárbara ZAMORA (Mexico)
- 2004: Akhtam NAISSE (Syria)
- 2005: Henri BURIN DES ROZIERES (Brazil)
- 2006: Parvez IMROZ (India)
- 2007 : René GÓMEZ MANZANO (Cuba)
- 2008 : U AYE MYINT (Burma)
- 2009 : Beatrice MTETWA (Zimbabwe)
- 2010 : Karinna MOSKALENKO (Russia)
- 2011 : Fethi TERBIL (Libya)
- 2012 : Muharrem ERBEY (Turkey)
- 2013 : Vadim KURAMSHIN (Kazakhstan)
- 2014 : Mahienour el-MASSRY (Egypt)
- 2015 : Waleed Abu al-KHAIR (Saudi Arabia)
- 2016 : WANG Yu (China)
- 2017 : Mohamed al-ROKEN (United Arab Emirates)
- 2018 : Nasrin SOTOUDEH (Iran)
- 2019 : Rommel DURAN CASTELLANOS (Colombia)
- 2020 : Ebru et Barkin TIMTIK (Turkey)

